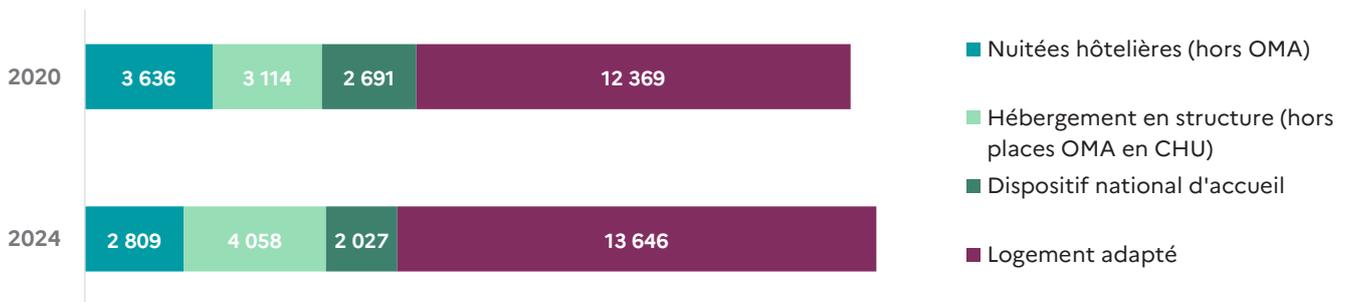


## L'hébergement et le logement adapté dans les Hauts-de-Seine 22 540 places au 31 décembre 2024 soit 13,7 places pour 1 000 habitants

Les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion financés par l'État sont destinés aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant un accompagnement dans leur parcours résidentiel.

- Le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) assure la gestion des appels au 115 et oriente les appelants vers la solution d'hébergement en structure (CHU, HUAS, CHRS) ou de logement adapté (pensions de famille, foyers jeunes travailleurs (FJT), foyers de travailleurs migrants (FTM), résidences sociales (RS) et l'intermédiation locative) qui correspond à leur situation.
- Delta est en charge de la gestion de l'offre hôtelière à vocation sociale en Île-de-France et gère les demandes d'hébergement hôtelier pour toutes les nuitées hôtelières financées par l'État.
- L'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration) coordonne le dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés et supervise l'attribution des places d'hébergement qui leur sont dédiées (CADA, HUDA, CAES, PRAHDA, CPH, DPHRS, DAHAR, CAIR).

### Quelle est l'évolution du parc d'hébergement et de logement adapté ?



Comparaison à périmètre identique (hors nuitées hôtelières OMA, hors dispositif hivernal)



Une augmentation du nombre de places  
**+ 3%** entre 2020 et 2024

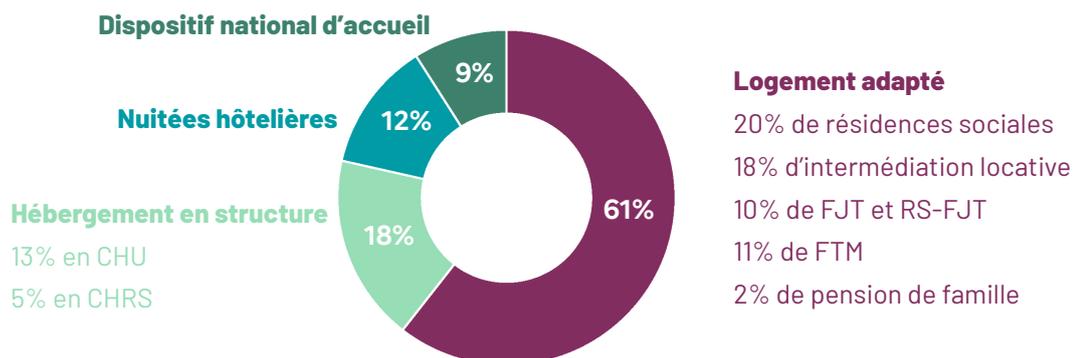


+ 730 places  
dans les Hauts-de-Seine



+ 4 400 places  
en petite couronne

### Quelle est la composition du parc fin 2024 ?



Données présentées selon la localisation des places, au 31 décembre

# Comment se répartit le parc dans les Hauts-de-Seine ?

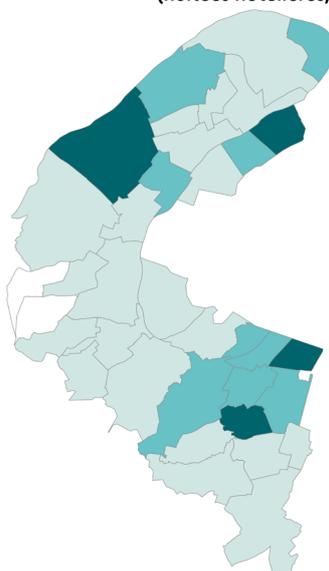
## Un déséquilibre territorial de l'offre

Ratios de places d'hébergement et de logement adapté pour 1 000 habitants au 31 décembre 2024

### Ratio de places pour 1 000 habitants au 31/12/2024 (nuitées hôtelières, hébergement en structure, DNA)

Ile-de-France : 9,4 places  
pour 1 000 habitants

Ratio de places par  
commune/arrondissement  
pour 1 000 habitants :



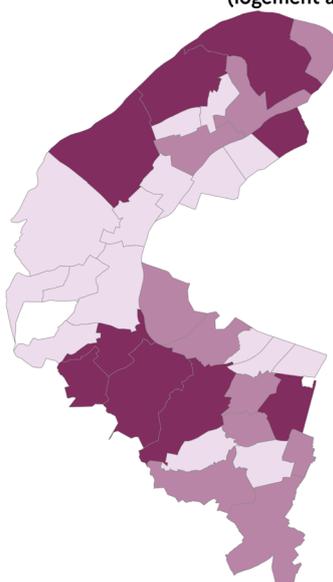
Source(s) : DRIHL, Socle HLA 2024

Réalisation : DRIHL/SOEE  
23/10/2025

### Ratio de places pour 1 000 habitants au 31/12/2024 (logement adapté et intermédiation locale)

Ile-de-France : 9,8 places  
pour 1 000 habitants

Ratio de places par  
commune/arrondissement  
pour 1 000 habitants :



Source(s) : DRIHL, Socle HLA 2024

Réalisation : DRIHL/SOEE  
23/10/2025

Données présentées selon la localisation des places

## GLOSSAIRE

- **CADA** : centre d'accueil pour demandeurs d'asile
- **CAES** : centre d'accueil et d'examen des situations
- **CAIR** : centre d'accueil et d'insertion des réfugiés
- **CHRS** : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- **CPH** : centre provisoire d'hébergement
- **DNA** : dispositif national d'accueil
- **DPHRS** : dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
- **DAHAR** : dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés
- **HUAS** : hébergement d'urgence avec accompagnement social
- **HUDA** : hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
- **OFII** : office français de l'immigration et de l'intégration
- **OMA** : opération de mise à l'abri
- **PRAHDA** : programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
- **SIAO** : service intégré d'accueil et d'orientation
- **SRHH** : schéma régional de l'habitat et de l'hébergement